



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2023

ES05 932 81

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 11 septembre 2023.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Anne JUANOLA, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Alain BARBOTTIN (pouvoir à Patrick LEDOUX), Edmond GENDARME (pouvoir à André GUIGNARD), Maryline CUNHA-RIBEIRO (pouvoir à Paulette POUPIN), Frédéric FAGES (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés : Carl HOLGADO-ROTAMERO.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2023-48 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE MARCEL PAGNOL.

L'école Marcel Pagnol souhaite organiser une classe transplantée du 13 au 17 novembre 2023 au domaine du Loup-Garou à Lezay (79).

Cette sortie concerne 2 classes (CE1-CE2 et CE2-CM1) soit environ 50 élèves.

Le coût global du séjour est estimé à 11 000€.

L'école sollicite la mairie afin de participer financièrement à l'organisation du séjour et demande la mise à disposition de personnel durant la durée de celui-ci :

- 1 animateur (CDE) : Coût estimé à 420€.

Mme DEHEUNYNCK propose au conseil municipal une aide financière d'un montant de 1 250€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AR Prefecture

■ **AUTORISE** le maire ou son représentant, à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 250€ à l'école Marcel Pagnol dans le cadre de la classe transplantée.

086-218602720-20230918-2023_48-DE

Reçu le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à mettre à disposition de l'école du personnel communal dans le cadre du séjour.

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **19 SEP. 2023**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20230918-2023_48-DE
Reçu le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023